

## **BUDGET DE L'EXERCICE 2015**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1 PREAMBULE**

La Commission chargée de l'étude du budget 2015 était constituée de M. Cedric Favre et Eric Züger de Morges, Gérald Petit de Lully et de la rapporteuse Martine Blauth.

La Commission s'est réunie le 27 août 2014 à la nouvelle salle de réunion de l'ASIME à Beausobre (Morges) en présence de Mme Isabelle Bonvin, présidente, et Mme Marlise Holzer de l'ASIME, ainsi que de M. Marc Johannot, Directeur administratif de l'ASIME.

### **2 DISCUSSION**

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget de notre association.

Nous avons pu constater que le budget proposé à votre approbation est en augmentation de proche de 6% par rapport au budget 2014, soit CHF 632'972.00.

Cette augmentation est due uniquement à la location des classes nouvellement construites : 2 à Lully, 3 à Romanel, 5 à Colombier et une salle de gym.

Pour éviter des prix de constructions fortement différent d'un collège à l'autre et que la différence de coût qui est supportée par l'ASIME varie, la commission se demande si l'on ne pourrait pas fixer un montant fixe par classe.

Monsieur Johannot Directeur administratif nous a commenté tous les postes du budget à notre entière satisfaction, il a modifié le plan comptable pour permettre de mieux sérier les dépenses. Le poste des Grandes Roches a été scindé entre les camps scolaires et les colonies de vacances pour plus de transparence.

### **3 CONCLUSION**

Nous avons constaté que le budget 2015 est parfaitement établi et conforme, nous pouvons que vous encourager à l'adopter et souhaite que le comité de Direction se penche sur ces coûts de construction disparate. Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- vu le préavis du Comité directeur,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter le budget ordinaire de l'ASIME pour 2015 présentant des charges de CHF 11'516'821 entièrement couvertes par les communes membres.

Les commissaires Cedric Favre, Gérald Petit et Eric Züger et la rapporteuse Martine Blauth.